



**DECISION**

*Concernant la signature d'un contrat de location  
pour un véhicule PEUGEOT 607  
avec la société Peugeot Financement – Groupe Crédipar*

---

**N° D SG N° 08/135**

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2008, intervenue pour l'application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du conseil municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 31 mars 2008 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

VU l'arrêté ASG n° 08.0333 en date du 31 mars 2008, rendu exécutoire le 1<sup>er</sup> avril 2008, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**DECIDE**

- de signer un contrat de location pour un véhicule PEUGEOT 607 avec la société PEUGEOT FINANCEMENT – GROUPE CREDIPAR dont le siège social est situé 12 avenue André Malraux à LEVALLOIS-PERRET (92300), enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 317 425 981, pour une durée de vingt-quatre mois, moyennant huit loyers de 4 873,64 €

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 5 mai 2008

Fait à Royan, le 28 avril 2008  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Henri LE GUEUT